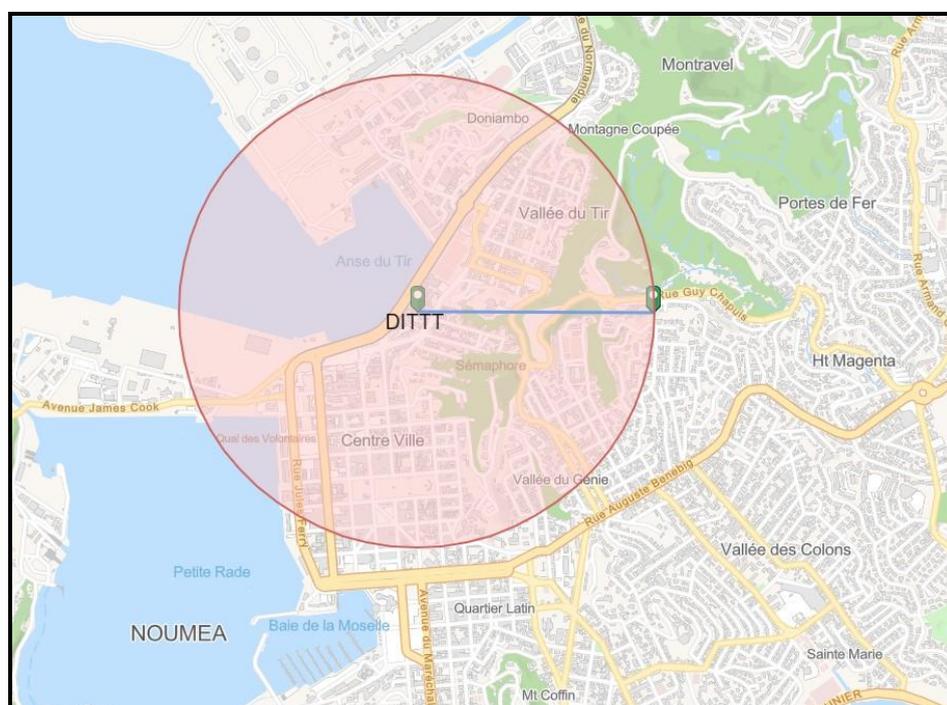


Confinement - Comment mesurer 1 km autour de son domicile ?

L'Arrêté n° 2021-3538 du 8 mars 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 en Nouvelle-Calédonie stipule dans le 5° de son Article 1er que sont autorisés les "Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et **dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile**, liés soit à l'activité physique ...".

Vous souhaitez visualiser rapidement cette zone des 1 km de rayon? Voici une aide à la mesure sur l'explorateur cartographique du site Géorep.nc en 3 étapes et quelques clics.



Zone des 1 km autour de la DITTT

Etape 1

- Accédez à l'explorateur cartographique : <https://explorateur-carto.georep.nc>

Etape 2

- Pour plus de visibilité, modifiez le fond de carte et choisissez “Plan” proposé dans la bibliothèque de fonds de carte



- Localisez votre domicile en saisissant votre adresse dans la fenêtre de recherche.



Si votre commune ne dispose pas d'adressage, vous pouvez saisir votre NIC (Numéro d'Inventaire Cadastral) ou simplement zoomer et vous déplacer sur la carte jusqu'à repérer votre domicile. Passez directement à l'étape 3.

- Cliquez sur “Zoom sur”

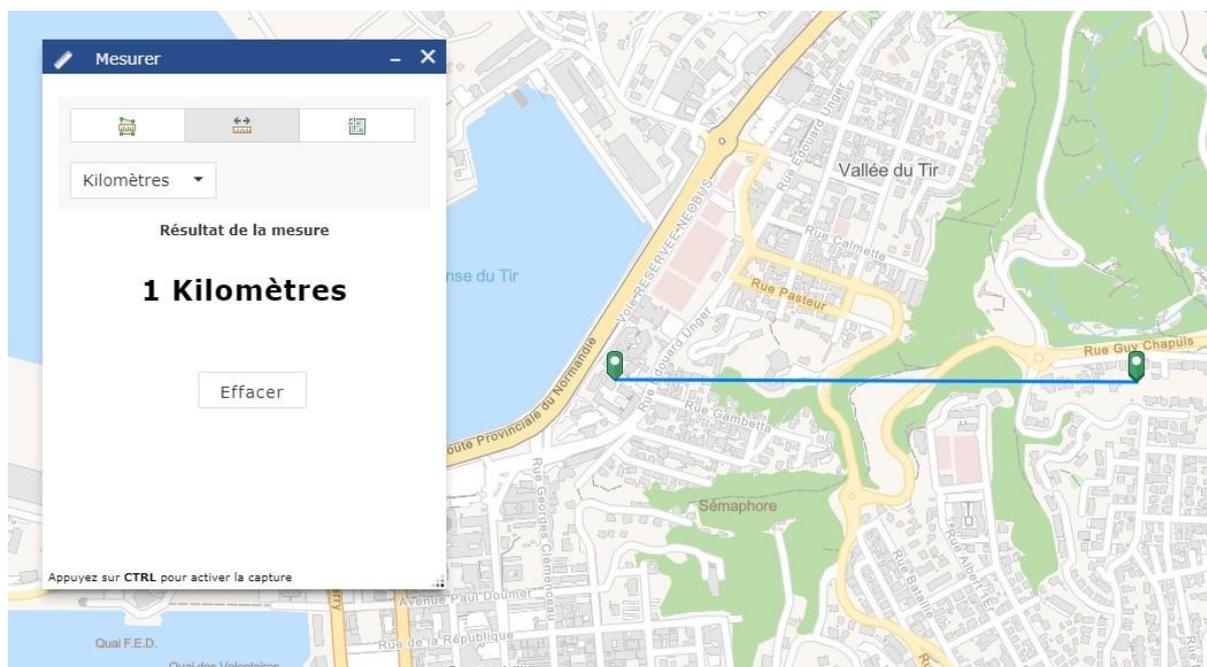


Etape 3

- Dessinez une distance d'1km à partir de votre domicile de la manière suivante:



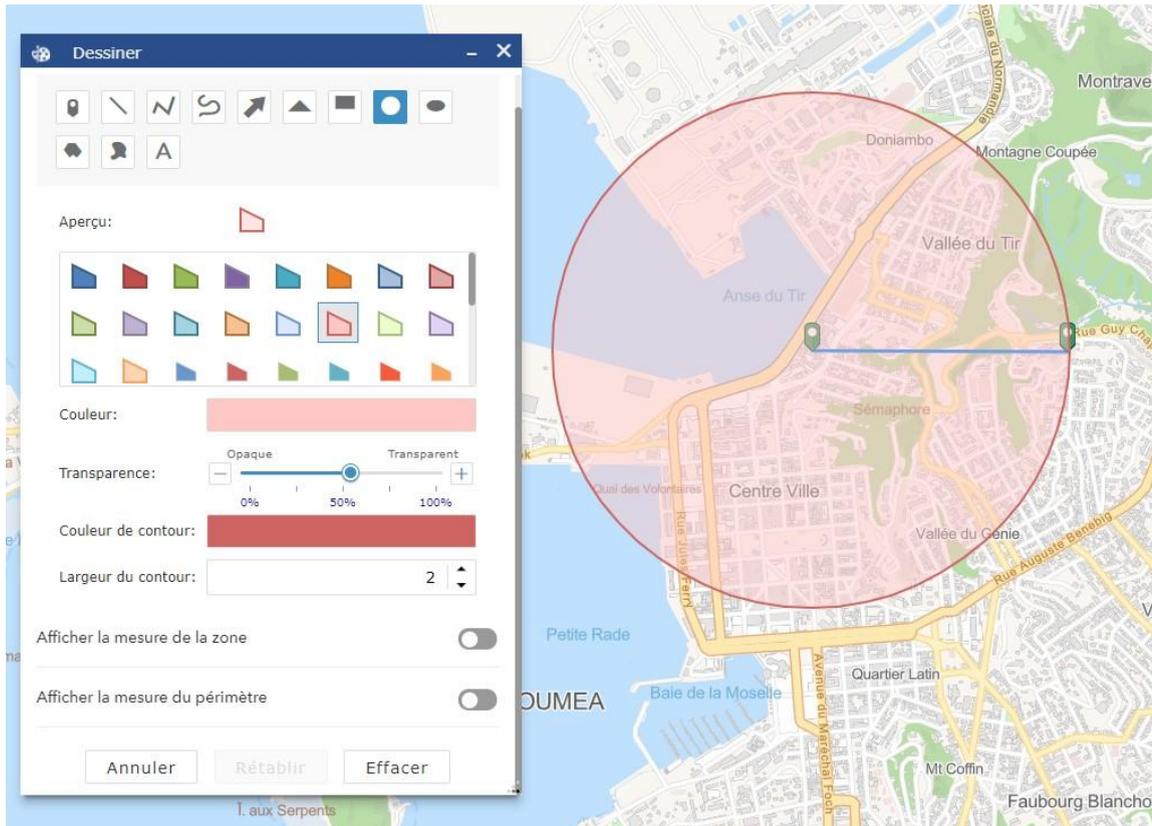
- Cliquez sur l'icône "mesurer"
- Sélectionnez l'outil "distance" (onglet du centre)
- Faites un premier clic sur votre domicile et tirez la ligne dans n'importe quelle direction jusqu'à obtenir 1km de distance
- Si nécessaire vous pouvez utiliser en même temps la molette de la souris pour dézoomer
- Terminez la manip par un double clic



- Dessinez la zone des 1 km autour de votre habitation de la manière suivante :



- Cliquez sur l'icône "dessiner"
- Choisir le type de dessin "cercle"
- Appliquez une transparence à 50% par exemple
- Dessinez un cercle centré sur votre domicile jusqu'au second point situé à 1 kilomètre de distance.



- Si nécessaire, vous pouvez changer de fond de carte (imagerie aérienne, carte topographique ou autre) et zoomer ou dézoomer.

Etape 4 (optionnelle)

- Exportez/Imprimez la carte de la manière suivante :



- Cliquez sur l'icône "Imprimer"
- Renseignez les champs successifs de la fenêtre "Imprimer" et cliquez sur *Imprimer* pour générer votre document à imprimer

Imprimer - X

Titre de la carte:

Mise en page:

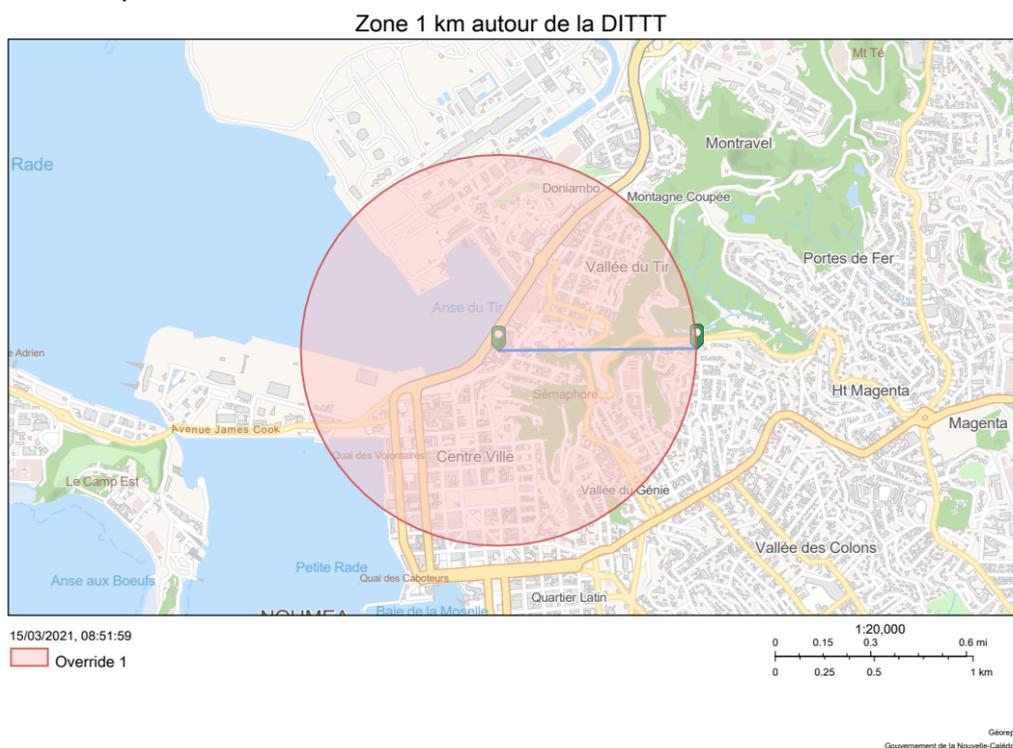
Format:

1.  **Zone 1 km autour de la DITTT**

 Effacer les impressions

Ce fichier peut ensuite être imprimé ou transmis par tout moyen à votre convenance sur votre smartphone pour en disposer de manière numérique au même titre que votre attestation dérogatoire de déplacement

- Carte imprimée :



Pour toute question : topo.dittt@gouv.nc ou <https://georep.nc/contact>